

Un grand industriel et la révision de la Constitution fédérale

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1968)

Heft 87

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1008245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qui sont les Conseillers nationaux ? En majorité des « professionnels »

A la veille des élections du Conseil national, nous avons publié un tableau de la composition de la Chambre du peuple, par groupes professionnels et par partis.

La nouvelle Chambre a été soumise à la même analyse. On sait que ce travail est apparemment simple : qu'est-ce que deux cents conseillers ? — deux cents fiches ; et pour connaître la profession de chacun, il suffit de consulter la « Feuille fédérale », dans le cas particulier celle du 30 novembre 1967, numéro 49 ; pourtant ce travail simple est riche en surprises ; plus d'un chercheur en fut découragé.

Les difficultés principales sont d'une part la polyvalence de certains élus (par exemple, où classer un juriste, rédacteur du journal d'une association professionnelle ?) et d'autre part, le fait que certaines professions, certaines catégories chevauchent : un enseignant est un enseignant, mais aussi un fonctionnaire.

A ces difficultés traditionnelles s'ajoute encore le fait que des classifications trop amples font mal apparaître la force des groupes de pression. Car, si l'on recense les hommes qui sont les représentants des associations professionnelles, c'est une donnée d'un grand intérêt pour juger du véritable amateurisme de notre parlement de milices, mais ce chiffre couvre dans son anonymat aussi bien les représentants du Vorort que ceux de l'Union suisse des arts et métiers, que ceux de l'Union syndicale ; pour juger mieux de l'équilibre des forces, il faut pousser plus loin le détail.

M. Peter Gilg s'est livré à ce travail minutieux que le « Bund » a publié dans ses éditions des 16 et 17 novembre 1967, puis en tirage à part. En voici les principales données.

Une méthode de travail

M. Gilg n'a pas retenu le critère de l'appartenance professionnelle des conseillers considérés individuellement ; son point de départ, ce sont les groupes de pression. Avantage : il classe ainsi sous la même bannière des hommes qui, de professions diverses, travaillent pour la même cause. Correctif essentiel : un homme peut se rattacher à un groupe sans aliéner pour autant, totalement, son indépendance d'esprit. Question de caractère !

Ainsi disparaissent les catégories purement professionnelles telles que : ingénieurs, enseignants, architectes, médecins, qui, comme telles, n'avaient pas de significations au Conseil national ; on les retrouve donc sous : divers.

Quels sont les groupes retenus ? Industrie, grand commerce, haute finance — transport, tourisme — commerce de détail, arts et métiers, petites banques — agriculture — propriétaires immobiliers — employés — caisse, maladie — autorités (cantonales, communales, hauts fonctionnaires, préfets, juges) — presse — permanents des partis — avocats — divers. Voici l'importance numérique des « groupes » représentés :

| Groupes | Nombre de c. nat. |
|---|-------------------|
| Autorités | 51 |
| dont 22 conseillers d'Etat à plein temps | |
| 4 conseillers d'Etat à temps partiel | |
| 17 municipaux (exécutif communal) à plein temps | |
| Agriculture | 25 |
| Industrie, grand commerce | 22 |
| Employés, ouvriers | 21 |
| Petit commerce, arts et métiers | 21 |
| Avocats | 18 |
| Presse | 10 |
| Permanents des partis | 5 |

| | |
|----------------------|----|
| Transports, tourisme | 4 |
| Caisses maladie | 2 |
| Intérêts immobiliers | 1 |
| Divers | 20 |

Ces douze groupes sont répartis de la manière suivante, par partis :

| Industrie, grand commerce : | |
|---|---|
| radicaux | 9 |
| indépendants | 7 |
| conservateurs, chrétiens sociaux | 3 |
| divers (libéraux, paysans, artisans et bourgeois, évangélique, avec chacun un représentant) | 3 |

Nette prédominance radicale dans ce groupe ; les indépendants s'y retrouvent en force parce qu'ils ont recruté plusieurs conseillers parmi le personnel dirigeant de Migros. Ces milieux ont aussi chez les conservateurs un porte-parole de poids en la personne de M. P. Eisenring, qui touche à la fois à la métallurgie par le groupe Brown-Boveri, Motor Columbus, aux Grands magasins et à la presse financière, étant l'administrateur délégué de « Handelszeitung ».

| Agriculture : | |
|--------------------------------|----|
| Paysans, artisans, bourgeois : | 10 |
| Conservateurs | 9 |
| Radicaux | 4 |
| Divers (libéral, démocrate) | 2 |

Ce qui frappe, ce n'est pas l'absence de représentants de l'agriculture à gauche, mais la faible représentation paysanne dans le groupe radical.

| Employés, ouvriers : | |
|----------------------|----|
| Socialistes | 13 |
| Conservateurs | 4 |
| Radicaux | 2 |
| Divers | 2 |

Dans l'ordre, ce sont des représentants de l'Union syndicale, des syndicats chrétiens sociaux, d'employés ou fonctionnaires, de syndicats évangéliques. Il ne s'agit donc pas d'ouvriers ou d'employés, mais de représentants salariés de leurs associations.

| Arts et métiers, petit commerce : | |
|-----------------------------------|---|
| Conservateurs | 8 |
| Radicaux | 8 |
| Paysans, artisans | 4 |
| Divers (démocrate) | 1 |

| Autorités : | |
|--------------------------|----|
| Socialistes | 22 |
| Radicaux | 14 |
| Conservateurs | 8 |
| Paysans, artisans | 3 |
| Divers (dont libéraux 2) | 4 |

Il est très significatif d'observer que les quatre partis associés au gouvernement délèguent 47 députés qui exercent des responsabilités locales ; pour les socialistes, cette délégation représente le 43 % du groupe. Plus du 25 % du Conseil national est composé d'officiels de la politique. Quelle que soit la diversité des partis, des caractères et des tempéraments locaux, c'est tout un style qui en découle.

Presse :
Il s'agit des journalistes qui sont au service d'un journal politique, mais pas des journalistes indépendants, recensés sous « divers ».

| | |
|--|---|
| Radicaux | 3 |
| Conservateurs | 3 |
| Libéraux, P.A.B., indépendants, socialistes, un chacun | 4 |

Pour l'essentiel, il s'agit de rédacteurs qui se rattachent à la presse locale. Ces chiffres révèlent une meilleure implantation régionale des journaux radicaux et chrétiens-sociaux. Politiquement, c'est important.

Les autres rubriques n'appellent pas de commentaire particulier. Le porte-parole des intérêts immobiliers est radical. Les permanents des partis se rattachent tous à des partis de gauche (3 socialistes, 1 du Parti du travail).

Les représentants des associations professionnelles :

Chaque conseiller peut se rattacher à un groupe, selon le classement de M. Gilg, à un double titre : soit comme représentant officiel d'une association, soit par son métier. Pour prendre un exemple vaudois, MM. Junod et Thévoz sont rattachés à l'agriculture. M. Thévoz comme agriculteur, M. Junod, comme président de la Chambre vaudoise d'agriculture.

Or ces conseillers qui portent sur leur carte de visite le nom d'une association, combien sont-ils ? 60 sur 200, soit le 30 %. Par partis :

| | |
|-------------------|----|
| Conservateurs | 22 |
| Radicaux | 15 |
| Socialistes | 11 |
| Paysans, artisans | 8 |
| Divers | 4 |

Le chiffre conservateur est intéressant ; il révèle la diversité de ce parti et de ses tendances : agriculture, petit commerce, industrie, syndicalistes. Incontestablement, il est le plus composite.

Les onze socialistes sont à mettre en regard des 22 qui se rattachent au groupe « autorités ». Ajoutez encore les trois permanents, vous obtiendrez pour les professionnels le 70 % du groupe. Pour l'ensemble des partis, on obtient les taux de « professionnalisme » suivants (membres des autorités + représentants des associations professionnelles) :

| | |
|---------------|------|
| Conservateurs | 66 % |
| Socialistes | 64 % |
| Radicaux | 59 % |

L'écart est moins sensible qu'on pourrait le croire à distance. Le « professionnalisme » est généralisé dans tous les grands partis ; il n'est pas propre à la gauche, qui ne peut pourtant que plus difficilement puiser dans des professions indépendantes ; la caractéristique de la gauche, c'est de devoir recruter plus que les autres parmi les magistrats politiques. Pour l'ensemble du Parlement, on obtient le chiffre de 55 % de « professionnels ». C'est plus qu'une majorité.

Rappel

Dans D.P. 80, nous nous référions à une proposition surgie dans divers milieux : « Créer une sorte de caisse de compensation, qui, compte tenu des indemnités parlementaires, permette d'assurer aux conseillers élus, mais incapables de siéger pour des raisons de fait ou de droit, leurs traitements « civils » antérieurs ».

Ce n'est pas cette réformette qui changera le système et le recrutement. Mais une possibilité serait offerte à quelques hommes nouveaux.

Un grand industriel et la révision de la Constitution fédérale

M. Théodore Boveri, vice-président de Brown-Boveri, président de Motor Columbus, un des vingt-sept, a confié au « Schweizer Monatshefte » ses propositions pour une révision de la Constitution fédérale. Elles sont, même si elles n'engagent que M. Boveri, révélatrices d'un certain autoritarisme patronal suisse. « Profil », revue socialiste indépendante, les a commentées dans son numéro 12 de 1967.

Voici donc les propositions Boveri, en onze points :

1. Réduction du nombre des conseillers fédéraux de sept à trois.
2. Réduction du nombre des conseillers nationaux de deux cents à quarante-quatre.
3. Création d'un seul cercle électoral pour l'élection des conseillers nationaux.
4. Le droit de vote des citoyens sera limité à la désignation d'un unique candidat.
5. Prolongation des mandats des conseillers de quatre à dix ans, avec demi-renouvellement après cinq ans.

6. Introduction du référendum obligatoire. Les votations fédérales seraient semestrielles ou bisannuelles.
7. Création d'un tribunal constitutionnel, garant de la constitutionnalité des lois.
8. Les lois ne devraient être fondées que sur un seul article constitutionnel.
9. Les impôts directs aux Cantons, indirects à la Confédération.
10. Suppression des impôts directs sur la fortune.
11. Droit de vote pour les femmes.

La bataille de la presse en Suisse-allemande: Comment s'introduire dans le parc de la Télévision?

Qui dit « presse » pense par la vertu d'une vieille image d'abord à la presse quotidienne. Le journal de chaque jour dispose en sa faveur au moins de ce préjugé sentimental et ancien. Pourtant, cette imagerie de coin du feu est trompeuse. Dans les flots périodiquement imprimés les quotidiens et les journaux ne représentent qu'une faible part. M. Thommen, dans son étude sur « La presse suisse dans la société moderne » (1967, édition Orell Füssli) recense 490 journaux représentant un tirage total de 4,7 millions d'exemplaires. Mais les illustrés, avec 88 titres seulement, sont répartis à 4,6 millions d'exemplaires. Laissons de côté les montagnes de la presse dite spécialisée (journaux de syndicats, du Touring, des Coopératives, etc.) : 14 millions d'exemplaires ! Né retenons que ces deux plateaux de la balance où l'on voit les illustrés équilibrer la presse d'information. On sait d'ailleurs que, dans la course à la publicité, les grands concurrents des quotidiens ne sont pas la T.V., mais les magazines.

Ces rapports de force permettent de mieux comprendre la bataille d'imprimés dont la Suisse allemande est l'enjeu et la force d'un des antagonistes.

Escarmouches

Depuis que « Blick » est devenu premier journal suisse par le tirage, la guerre fut ouverte. Le lancement du quotidien « Neue Presse » fut décidé pour contrer « Blick » ; Ringier, de son côté prit en mains la « Weltwoche » ; des licenciements de rédacteurs en chef, Bigler (Weltwoche), Morf (Sie und Er), alimentèrent de surcroît la chronique.

L'épisode le plus récent est la campagne de presse, menée contre le groupe Ringier-Frey par la « National Zeitung », coéditrice de « Neue Presse », relayée par la presse catholique, « Vaterland », qui sort à Lucerne. Les articles s'intitulent assez pompeusement « Radiographie du groupe Ringier ». C'est ce que nous appellerions à D.P. une bonne description critique d'un secteur du monde des affaires. Il est cocasse, un peu, de voir de grands journaux, radical et conservateur, découvrir le genre parce qu'il s'agit d'un concurrent. L'industrie, le commerce et la finance offrent pourtant d'autres sujets, qui permettraient de dessiner de subtils organigrammes.

Maintenant que sonne l'heure des vérités, quelles révélations ? On fit grand bruit parce que le groupe Ringier contrôle une filiale allemande « Internationale Presse » qui, entre autres choses, livres de poche, illustrés, etc., sort des revues de filles à nichons, mais, semble-t-il, plutôt dans le style érotique opérante viennoise, avec robottes à bretelles et seins ronds, pour autant il est vrai que l'on puisse juger sur l'échantillon que reproduit le « Vaterland ». L'indignation vertueuse est telle que nos confrères allemands en font des jeux de mots en français. Après les explications peu convaincantes de Ringier sur cette Sex-Literatur ; ils commentent avec ce sous-titre : « Qui sex-cuse, s'accuse » ! Ach !

Plus intéressant le catalogue des journaux édités par

le groupe. Il comprend, précisons-le, deux sociétés. Les éditions Ringier d'une part, les éditions Jean Frey d'autre part.

Catalogue

Editions Ringier, titres et tirage :

| | |
|------------------------------|---------|
| Schweizer Illustrierte | 213 746 |
| Sie und Er | 126 354 |
| Allgemeine | 152 716 |
| Blatt für Alle | 129 645 |
| Illustrierte | 123 042 |
| Ringier Unterhaltungsblätter | 331 054 |
| Tele | 100 000 |

Tirage total 1 176 557

Editions Ringier/Jean Frey :

ou bien les deux éditeurs ont fondé une nouvelle société, comme l'A.G. für Presse Erzeugnisse, ou bien ils ont pris chacun des participations majoritaires ou déterminantes dans les sociétés éditrices.

| | |
|-----------|---------|
| Blick | 208 000 |
| Weltwoche | 115 645 |
| Annabelle | 112 746 |

Tirage total 436 391

Editions Jean Frey :

| | |
|--|---------|
| Sport | 62 245 |
| Züri-Leu (feuille gratuite, payée par la publicité et dont on arrose l'agglomération zurichoise) | 281 000 |

Tirage total 343 245

Au total (si l'on peut additionner des hebdomadaires et des quotidiens), 2 millions d'exemplaires pour le groupe, ou 1,2 exemplaire par ménage suisse, ou, en raison de la prédominance alémanique, 1,6 exemplaires par ménage, en Suisse alémanique. Et le lancement d'un nouveau journal du soir « L'Express » est confirmé pour cet été. Il améliorera la moyenne. Plus fort que Springer, qui passe pour détenir un monopole sur la presse allemande ! D'où le jeu de mots à la mode : Ringier-Springier.

Mais on est loin du monopole. Les éditions Ringier ont fait remarquer que ses adversaires directs ne manquaient pas de poids. Ringier prétend affronter une coalition Hagemann-Coninx, qui contrôle ou participe aux affaires suivantes.

Hagemann : National Zeitung, Neue Presse, Schweizerische Finanz-Zeitung, Baslerstab, Publicitas.

Coninx : Tagesanzeiger (2^e tirage suisse), Neue Presse, Regina-Verlag, Fortuna-Vie, etc.

Ces précisions sont intéressantes. Mais l'essentiel n'est pas là. L'original, ce sont les luttes que se livrent les éditeurs pour tenir les couloirs de la Télévision ou s'assurer l'exclusivité de certaines agences. Sur ces deux points, il serait intéressant de pousser l'enquête, mais voici le dossier tel que le présente la National Zeitung.

Ringier et l'agence U.P.I.

U.P.I. (United Press International) est l'agence d'information la plus importante du monde occidental. En Suisse, son plus gros client, les éditions Ringier ; c'est dans l'ordre des choses ! Qui pourrait prétendre représenter un tirage global de plus de deux millions d'exemplaires. Aussi Ringier verse à U.P.I. annuellement des droits pour un montant global de quelque 400 000 francs.

U.P.I. ne transmet pas seulement des dépêches, mais encore par le canal d'Unifax des images photographiques, dont Ringier s'est assuré l'exclusivité jusqu'en 1970. Cela ne signifie pas que la société « Ringier-Bilderdienst » reçoit seule, en Suisse, le matériel d'U.P.I., mais c'est Ringier qui décide avec qui l'exclusivité sera partagée, ce qui met cette société dans une position de force à l'égard d'autres confrères. Parmi les journaux les plus importants qui reçoivent, après accord avec Ringier, le service Unifax, relevons : le St-Galler Tagblatt, Tribune de Lausanne, Feuille d'Avis de Lausanne, La Suisse, Der Bund et... Blick.

Mais le client le plus important, c'est la télévision suisse. Tous les téléspectateurs ont remarqué, en effet, la consommation considérable que fait la télévision d'images fixes. Jusqu'à seize par jour. Or, pour ce service d'une extrême importance, la Télévision

ne paierait que des sommes dérisoires, dérisoires si l'on tient compte de son « tirage » pour l'ensemble de la Suisse. 4200 francs par mois ; le St-Galler Tagblatt (environ 20 000 exemplaires), 4500 francs. Edifiante comparaison ! Mais cette générosité n'est pas gratuite. Voyez la suite !

La presse télévisée

On sait que la Société suisse de radiodiffusion publie des hebdomadaires quasi-officiels. C'est l'AGRAP, AG für Radio-Publikationen qui en assume la responsabilité. Elle publie en Suisse alémanique Radio-TV qui tire à 185 000 exemplaires. Or par un contrat de très longue durée, Ringier s'est assuré l'impression de cet hebdomadaire. C'est donc une très grosse affaire. De surcroît Ringier a lancé un journal concurrent « Tele » auquel l'AGRAP s'est intéressé. Ainsi deux périodiques, qui se disputent la même clientèle, sont imprimés sous le même toit.

La télévision par son pouvoir attire les affaires. Elle s'est mise au service de la publicité de marques ; elle fait vivre toute une presse. En principe elle est neutre, mais comment ses dirigeants pourraient-ils oublier les incidences économiques de leurs décisions ?

Les exclusivités d'agences, les couloirs de la TV, voilà qui mérite de retenir l'attention. Pour le reste, que Ringier soit lié à plusieurs branches du capitalisme suisse, à Jelmoli, à Landis et Gyr, aux Landolt, etc... peu nous importe ! C'est une société qui fait des affaires, comme d'autres. Les vertueux feignent de trouver une odeur à son argent. Mais ils n'ont pas toujours le nez aussi fin.

Aménagement du territoire: un problème politique

Le nouvel article constitutionnel sur l'aménagement du territoire fait la navette entre les deux Chambres. Le « Journal de Genève » a profité de l'actualité du sujet pour interroger M. Peyrot, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics.

Les déclarations du magistrat genevois confirment ce que nous avons dit souvent. L'aménagement du territoire dépend de la volonté politique des cantons. Une preuve : Genève possède depuis 1952 un article de loi qui a entraîné la création de zones strictement agricoles, recouvrant le 63 % du territoire genevois, non compris les 9 % de forêts, ce qui a permis d'éviter l'éparpillement de la construction à travers la campagne. Cet article de loi a été voté en même temps que la loi d'application de la loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale. Genève fut le seul canton qui ait saisi l'occasion de lier les deux choses. Certes, ajouterons-nous, Genève réussit à légiférer jadis dans des circonstances particulièrement favorables. C'était l'après-guerre, la crise immobilière, les institutions internationales cherchant leur second souffle. Une loi, créant des zones fort restrictives, ne heurtait pas de front les intérêts immobiliers ; Genève a su légiférer en période pré-spéculative. Aujourd'hui, il serait difficile d'aller aussi loin sans risquer le recours de droit public. D'où la raison d'être de la modification constitutionnelle fédérale ; elle doit permettre à chaque canton de légiférer dans la sécurité du droit.

Genève ne compte pas moins de sept zones d'urbanisme. Elles vont de l'ancienne Genève, la ville historique, à la zone agricole, en passant par la zone industrielle, la zone résidentielle, la zone urbaine, etc. Mais les zones sont rigides. Elles ne permettent pas de répondre aux exigences de la croissance démographique qui fut à Genève extraordinairement forte. Certes, théoriquement, les zones urbaines auraient été suffisantes ; mais beaucoup de propriétaires ont préféré conserver non construits leurs terrains, par goût de la théaurisation. Il a donc été nécessaire de prévoir des déclassements, sous conditions.

Or le déclassement d'un terrain pose deux problèmes, que M. Peyrot n'a pas éludés.